

Séance du 19 septembre 2023

N° 48/2023

Achat et
financement de
bancs et abris de
touche - stade de
football

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER Virginie MARTINS, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Céline PAILLAT Raphaèle GONTIER Fabienne THORRÉE.

Excusés avec pouvoirs : Patrick MOULINEAU pouvoir à Christian PINEAU, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT.

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ, Isabelle PIDOUX.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER

Conseillers en exercice :19

Présents :14

Excusés :05

Pouvoirs :02

Votants : 16

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° 48 : achat et financement de bancs et abris de touche - stade de football

Le club de football réalise une montée et accède à la régionale 2 cette année.

Le stade de Villiers n'est pas aux normes imposées à ce niveau, car il est nécessaire de posséder des abris de touche, et les bancs de touche posent problème à ce niveau :

Il faut un banc de 3m pour chaque équipe et un banc pour les délégués alors que les bancs actuels ne font que 2m de long et qu'il n'y a pas de banc pour les délégués.

Le club sollicite la commune pour la mise à niveau du stade avec l'achat de nouveaux bancs, ainsi que d'abris de touche.

Le club précise que les bancs actuels seront réutilisés sur les terrains annexes.

Il nous informe que la Fédération Française de Football propose des aides (Fonds d'Aide pour le Football Amateur : FAFA) pour l'équipement des lieux de pratique. Celle-ci s'élève à 50 % du montant HT de la dépense si c'est une collectivité qui effectue l'investissement, dans la limite de 5 000 €.

Des devis ont été établis.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de valider le devis de MIDFIELDER concernant les bancs de touche avec assise pour un montant de 4 152.00€ HT.
- D'autoriser Mme le Maire à effectuer la demande subvention FAFA à la Fédération de football.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230919-48-2023-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023